



# La LETTRE de l'ACPERVIE - SOS MATERNITE

N °194 mai 2019

---

Association des Chrétiens Protestants & Évangéliques pour le Respect de la VIE  
1, H. des Loges - 95670 MARLY LA VILLE Tél. 01.34.72.87.67 - CCP 11 825 95 K Paris

---

## L'EUTHANASIE GLISSÉE

La Loi de 2005 sur la fin de vie avait été votée à l'unanimité, tant elle était équilibrée. Et nous en avons pris note. « C'est pourquoi » il était absolument nécessaire de la changer (le même Léonetti étant à la manœuvre). Ce qui fut fait en février 2016, malgré de nombreuses réserves. Malgré les dérives qu'elle n'avait pu empêcher, et peut-être pour les légaliser. Il n'était pas sorcier de voir que, même si les promoteurs s'en défendaient, cette nouvelle loi contenait tous les ingrédients de l'euthanasie. Mais présentée en deux actes: on ne faisait pas mourir de faim et de soif, car une sédation continue jusqu'au décès empêchait d'en souffrir. La sédation continue jusqu'au décès ne provoquait pas la mort, puisque la privation de liquide entraînait une insuffisance rénale qui, malheureusement, emportait le patient. Mais, qu'on se rassure, cela concernait les patients en fin de vie, c'est-à-dire attendant la mort dans quelques heures ou quelques jours. Et voilà que non, c'est pour les « vies indignes d'être vécues », comme sous le III<sup>e</sup> Reich.

Ceux qui qualifient ces grands cérébro-lésés de « légumes », bien que certains se rétablissent après de longues années, 27 ans

pour le dernier cas d'actualité, feraient bien de réfléchir sur leur propre vie. Jésus parlait même de morts qu'il faut laisser enterrer leurs morts. Quel est le sens de leur vie ? Manger, boire, dormir, gagner de l'argent, « faire l'amour » ? Mais le faire bien. Il y a des livres, des vidéos. On échange des recettes. Et ce qui entre par la bouche est ensuite « jeté dans les lieux secrets ». Et un jour, la fin du rêve arrive. Là aussi, on veut qu'elle soit parfaite. Pour celle des autres, c'est facile, il « n'y a qu'à ». Pour la leur, gageons que ce sera toujours pour demain.

*Dr François Volff*

---

## CONGRÈS DE L'UEMP (Union Évangélique Médicale et Paramédicale)

Il s'est tenu à Strasbourg du 8 au 10 mars, sur le thème du Respect de la Vie. Outre la tenue de son stand, l'ACPERVIE a conduit un atelier : « Généraliste et respect de la vie ». Un kiné et un orthophoniste participaient, ce qui a permis d'élargir l'échange d'expériences. Nous avons salué des amis et sollicité quelques collègues et futurs collègues en vue d'un renforcement de notre équipe. Le

Pasteur Michel Bourlier a dirigé le culte et donné le message.

---

## **SALON DE L'ÉDUCATION CHRÉTIENNE**

Il a eu lieu à Clichy-sous-Bois (93), les 12 et 13 avril. Des conférences et des ateliers, ainsi que des sketches présentés par des jeunes, visaient tous à promouvoir des écoles centrées sur l'Évangile. L'ACPERVIE, qui tenait un stand, a pu se présenter comme un partenaire pour l'enseignement en SVT (Sciences de la Vie et de la Terre). À ce titre, elle a adhéré à l'association organisatrice « Dessine-moi une école » (ADMUE). Cette adhésion est exceptionnelle, mais motivée par le fait que nous n'avons jamais été sollicités par aucune école chrétienne pour intervenir en SVT, alors que le Planning a portes ouvertes dans les établissements publics. Malheureusement, malgré l'implication de plusieurs églises de bords différents, notamment par une bonne visite des pasteurs/anciens et par leur envoi de bénévoles (50 en tout), il y a eu peu de visiteurs comparativement aux autres années. Il est vrai que l'accès n'était pas évident, contrairement au dernier salon, dans la Plaine St Denis, en bordure de l'autoroute A1. « Nous sommes pour la première fois de notre histoire depuis 2008 en déficit financier conséquent, bien que le plus souvent nous investissons ou couvrons tout juste les frais. » C'est d'autant préoccupant que l'ADMUE veut ouvrir son école à la rentrée.

<https://fr-fr.facebook.com/salondeleducationchretienne/>

---

## **VINCENT LAMBERT ET L'ONU**

Le 3 mai 2019, répondant à la demande des parents de M. Vincent Lambert, le Comité des droits des personnes handicapées (CIDPH) de

l'ONU a demandé au Gouvernement français de prendre les mesures nécessaires pour veiller à ce que l'alimentation et l'hydratation entérales de M. Vincent Lambert ne soient pas suspendues pendant le traitement de son dossier par le Comité. Cette procédure pourrait durer plusieurs années avant que le Comité ne se prononce.

Cette « mesure conservatoire » a été prise pour « éviter qu'un dommage irréparable ne soit causé aux victimes de la violation présumée », suivant les termes du traité par lequel la France a accepté de se soumettre à la juridiction du Comité (Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, article 4). En ratifiant ce traité, le Gouvernement français s'est engagé, suivant les règles du droit international, à respecter de bonne foi cette procédure et son issue. Il lui incombe à présent de notifier au CHU de Reims leur obligation de maintenir l'alimentation et l'hydratation entérales de M. Vincent Lambert.

Si le gouvernement voulait contester ces mesures conservatoires, le Règlement du Comité l'autorise à « avancer des arguments pour expliquer que la demande de mesures provisoires devrait être retirée » (Article 64.3).

Ce Comité est une instance composée d'experts indépendants, chargée de surveiller la bonne application de la Convention des droits des personnes handicapées, et à laquelle la France est partie. Plusieurs de ses membres sont d'ailleurs eux-mêmes handicapés. Il est l'instance internationale la plus élevée spécialisée dans la protection des personnes handicapées. En tant que tel, c'est à lui qu'il revient de fixer les normes internationales de

référence en la matière.

L'absence de soin dont est victime M. Lambert, sa « détention » dans le CHU de Reims, ainsi que la décision de le faire mourir de soif heurtent évidemment plusieurs dispositions de cette Convention, notamment celles qui interdisent la maltraitance, et les traitements inhumains ou dégradants. Plus encore, l'article 25 oblige les États à fournir « aux personnes handicapées les services de santé dont celles-ci ont besoin en raison spécifiquement de leur handicap », ce qui leur interdit « tout refus discriminatoire de fournir des soins ou services médicaux ou des aliments ou des liquides en raison d'un handicap ». Or, c'est précisément ce que le Conseil d'État autorise en l'espèce. Le Comité des droits des personnes handicapées exige que lorsque l'alimentation et l'hydratation sont nécessaires, celles-ci soient garanties (Observations finales Royaume-Uni, 3.10.2017). Il a également affirmé que « le droit à la vie est absolu et que la prise de décisions substitutive quant à l'arrêt ou la suspension d'un traitement essentiel au maintien de la vie n'est pas compatible avec ce droit » (Examen du rapport soumis par l'Espagne, 19.10.2011).

*(Conseil Européen pour le Droit et la Justice, 04/05/19)*

<https://mailchi.mp/eclj/lonu-demande-la-france-de-ne-pas-euthanasier-vincent-lambert?e=a04421bb73>

---

## **5 MAI 2019 – COMMUNIQUÉ DES MÉDECINS CONSEILS DES PARENTS DE VINCENT LAMBERT**

Nous, médecins conseils des parents de M. Vincent Lambert, disposant d'une longue expérience des personnes en état chronique de conscience altérée, tenons à réagir aux

propos de ce jour de Madame le Ministre de la Santé Agnès Buzyn, commentant la saisine du Comité international des droits des personnes handicapées (CIDPH) de l'ONU par les parents de M. Vincent Lambert.

Madame le ministre déclare que « Les parents de Vincent Lambert se sont retournés vers ce comité qui s'occupe des personnes handicapées, et non des personnes en état végétatif comme Vincent Lambert ».

Nous tenons à rappeler la définition du handicap : « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

*Article L114 du Code de l'action sociale et des familles.*

Les patients en état de conscience altérée ont des séquelles motrices et intellectuelles secondaires à des lésions cérébrales acquises lors d'un accident ou d'un AVC. Leur état peut rester stable, sans intervention médicale lourde, pendant de nombreuses années.

Ils sont donc bien handicapés au sens médical et juridique.

Ils ne sont ni mourants ni en fin de vie pendant toutes ces années.

Leur décès survient habituellement à l'occasion d'une complication aiguë qui peut alors faire l'objet de limitations thérapeutiques conformément à la loi Léonetti-Claeys.

Nous sommes d'autant plus étonnés des propos de notre Ministre que :

— Les conditions de la prise en charge des personnes en état végétatif et paucirelationnel sont définies par une circulaire du ministère de la Santé, en date du 3 mai 2002, toujours d'actualité. On compte environ 150 unités dédiées « EVC-EPR », adaptées aux singularités de leurs handicaps, généralement adossées à un service de Médecine Physique et de Réadaptation (spécialité prenant en charge les personnes handicapées), parfois un autre service de SSR.

— Le Ministère des Solidarités et de la Santé a accueilli le 3 octobre 2018 un colloque sur « la vie au quotidien des personnes EVC ou EPR dans les unités dédiées » avec présentation du rapport scientifique de l'université de Rouen et d'un Livre Blanc sur la prise en charge de ces patients en les présentant comme des personnes handicapées et relevant de la prise en charge du handicap dans notre pays.

Nous affirmons que, comme les 1 700 autres patients français dans cette situation de handicap sévère, Monsieur Vincent LAMBERT « a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens... » Article L114-1 du Code de l'action sociale et des familles.

Le droit à la vie, d'une façon digne, adaptée et respectueuse de sa situation, en est un.

Professeur Xavier DUCROCQ  
*Neurologue, chef de service de neurologie*

Docteur Bernard JEANBLANC  
*Chef de service d'une unité de patients en état de conscience altérée*

Docteur Catherine KIEFER  
*Médecin de Médecine Physique et de Réadaptation*

*Chef de service d'une unité de patients en état de conscience altérée*

Docteur Edwige RICHER  
*Neurologue et Médecin de Médecine Physique et de Réadaptation*

*Ancien chef de service d'une unité de patients en état de conscience altérée*

*Formatrice*

Professeur Hervé VESPIGNANI  
*Neurologue, ancien chef de service de neurologie*

---

## COMMUNIQUÉ DE L'ACPERVIE

« Les Chrétiens Protestants et Évangéliques pour le Respect de la Vie (ACPERVIE, membre du CNEF) tiennent à attirer l'attention sur le déni de justice et de sagesse qui est à l'œuvre ces jours-ci, à l'encontre Monsieur Vincent Lambert, cet homme qui n'est pas en fin de vie, mais qui dépend entièrement de l'environnement soignant, comme des milliers d'autres patients Français. La décision annoncée du docteur Sanchez, de procéder à l'arrêt de l'alimentation et hydratation de ce patient, intervient au mépris de la décision d'examen prise au niveau des Nations Unies par le CIDPH. Elle témoigne d'une volonté idéologique d'imposer l'euthanasie des personnes grandement handicapées, que de tierces personnes estiment indignes de vivre. Les parents de Monsieur Vincent Lambert ont tenu ferme sur le principe qui fonde toute société éclairée, soit, la préservation de la vie, aussi faible soit-elle, par les moyens de la science et la force de l'amour. L'ACPERVIE demande, en particulier au Président de la République, de ne pas laisser un membre du

corps médical français s'affranchir ainsi d'une décision de sagesse, prise dans l'unité des Nations. »

*Pour le CA, Pasteur Jean Pira (15/05/19)*

Ce communiqué a été envoyé à nos contacts et au Parti Chrétien-Démocrate (seul parti ouvertement pro-vie). Une réponse :

« Merci pour ce communiqué de presse. Je vous envoie celui de M. JF Poisson. Prions et espérons que notre voix soit entendue afin qu'un innocent ne meure pas ! »

*C.R. PCD Vendée*

### **Communiqué de presse du 13/05/19**

Jean-Frédéric Poisson, président du Parti Chrétien-démocrate, tient à faire connaître son effroi et sa vive inquiétude alors qu'est annoncé l'arrêt de l'alimentation et de l'hydratation pour Vincent Lambert au cours de la semaine du 20 mai 2019. Cette décision de responsables médicaux du CHU de Reims, appuyée par les pouvoirs publics, revient à mettre fin aux jours de Vincent Lambert, à l'euthanasier puisqu'il faut bien dire les choses clairement et par leur nom, aussi terrifiant cela soit-il.

En effet, rien ne justifie d'interrompre ce qui est appelé à tort « les traitements » que reçoit Vincent Lambert qui n'est ni en fin de vie ni dans le coma, mais en état pauci-relationnel comme 1 700 autres personnes en France. Ce qu'a confirmé un rapport d'expertise médicale de novembre 2018 commandité par le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne qui a précisé que sa prise en charge « ne relève pas de l'acharnement thérapeutique ou d'une obstination déraisonnable ».

Comment ne pas s'indigner avec force, alors que cette décision revient à laisser un homme mourir de faim et de soif ?! ...

Nous en appelons au Président de la République pour qu'il fasse respecter le droit international, les mesures provisoires réclamées par l'ONU, pour sauver Vincent Lambert d'une mise à mort programmée.

---

### **LETTRE D'UNE PRATICIENNE à une consœur devenue ministre**

Je ne peux que comparer son cas (Vincent) à celui de Michaël Schumacher, également traumatisé crânien avec de lourdes lésions cérébrales, en état pauci-relationnel, et dont la santé après son hospitalisation fait désormais l'objet de soins spécialisés très attentifs en milieu privé. [...]

Je me permets d'argumenter, car je suis Spécialiste en Médecine Générale, diplômée de Paris, Necker-Enfants-Malades, et j'ai surtout été pendant plusieurs années médecin coordonnateur en HAD au CHU de Grenoble, prodiguant des soins palliatifs. De ce fait, j'ai souvent été amenée à prendre des décisions, après concertation collégiale, sur l'arrêt des soins, pour éviter l'obstination déraisonnable dans les cas lourds de fin de vie. Cette expérience me permet d'avoir, à ma petite place, un regard critique sur ce qui se vit autour de Vincent Lambert.

La décision récente d'interrompre l'alimentation et l'hydratation de Vincent Lambert et le laisser mourir devrait être collégiale et correspondre à la loi Léonetti II. Or il me semble que sa situation ne répond absolument pas aux critères de cette loi, et ce, sur de nombreux points.

1/ Il me semble que Mr Vincent LAMBERT n'a pas signé de son vivant de directives anticipées, puisque cela n'était pas en vigueur à l'époque de son accident.

Seul le témoignage verbal de son épouse tendrait à croire qu'il désapprouverait cette situation de dépendance.

Tout le monde sait que lorsque l'on est fort et bien portant, l'on peut lancer à la volée, à qui veut l'entendre et avec conviction, qu'on ne supporterait pas d'être un légume, et qu'il ne faudrait pas en cas d'accident insister pour être maintenu en vie... Or nous le constatons bien, nous médecins expérimentés dans ces questions de fin de vie, que la plupart des malades, une fois la maladie ou le handicap présents, trouvent d'autres ressources insoupçonnées, physiques, morales et spirituelles, pour lutter contre la maladie et partent souvent contre toute attente lorsqu'ils ont accompli ce qu'ils avaient à faire.

2/ Il tient toujours, il a les yeux ouverts sur les photos ou les extraits de vidéo le concernant, il respire de manière autonome, il est dans un état stable, il est par conséquent bien vivant et absolument pas en fin de vie. Ce que des dizaines d'experts ont rappelé à vos services depuis ces derniers mois. Donc on ne peut argumenter sur la fin de vie imminente qui nécessiterait son euthanasie passive puis active. [...]

Vincent Lambert ne souffre pas d'abandon car il est régulièrement visité par ses parents et certains frères et sœurs, il est entouré et défendu avec ardeur par ses parents... Vincent Lambert garderait même de manière minime et subtile une vie de relation avec eux, il se sent sûrement aimé.

Pourquoi ne pas prendre le risque de le transférer dans une unité spécialisée même

privée pour permettre à ses parents, qui lui ont donné la vie, de le garder en vie avec tout leur amour ?

3/ S'il s'agit d'un problème de place à l'hôpital, ou de budget, transférons-le dans une unité privée ! Il y a sûrement des considérations financières, mais quelles sont-elles ? Il n'est pas cancéreux, pas atteint de VIH ou de maladie auto-immune avec biothérapie, qui coûtent quand même bien plus cher et n'a vraisemblablement pas besoin d'imagerie complexe, il n'a pas d'assistance cardio-respiratoire, il est juste nourri et hydraté dans un état stable (d'où le fait que l'on ressasse toujours les mêmes menaces depuis des années). Il a logiquement besoin d'une aide-soignante et d'une infirmière qui assurent le nursing et le changement de position, de la kiné pour éviter les escarres... L'administration de la nutrition et de l'hydratation par gastrostomie ou sonde naso-gastrique... Un lit médicalisé avec matelas anti-escarres et une potence... Bref : L'argument de la difficulté technique ou financière ne tient pas.

4/ Il n'est pas non plus mentionné qu'il présente des souffrances insupportables qui nécessiteraient une sédation profonde, sauf si l'on ne veut pas voir en face des souffrances affreuses générées par l'arrêt même de la nutrition et de l'hydratation, qui entraînent la douleur cruelle de mourir de soif.

Donc cet argument de soulager d'hypothétiques souffrances pour abrégé sa vie ne tient pas non plus.

*Dr Sabine PALIARD-FRANCO Texte complet sur [www.acpervie-sos-maternite.org](http://www.acpervie-sos-maternite.org) ou Facebook Protestants Pro Vie*

Une réaction : Merci beaucoup pour cette lettre qui s'accorde parfaitement avec ce que j'ai ressenti dans ma conscience en entendant

les derniers développements de l'affaire de Vincent Lambert.

Nous prions pour que la vie de cet homme soit respectée jusqu'au bout et qu'il puisse être placé dans les mains de personnes qui aiment la vie et la protègent.

C'est déjà une réponse aux prières, je pense, de nombreux chrétiens ont soupiré par l'esprit de Dieu : Seigneur sauve la vie de cet homme, et maintenant ma prière consciente : sauve l'âme de cet homme si ce n'est déjà fait.

Affection fraternelle en Christ.

*Jacques Legrand*

---

## **BELGIQUE : EUTHANASIE ET TAIS-TOI**

C'est un appel à réformer la Commission fédérale de contrôle et d'évaluation de l'euthanasie (CFCEE), qu'a lancé le Docteur Vanopdenbosch le 29 avril dernier. Invité à intervenir au cours de la journée d'étude « Euthanasie réussie ? Une évaluation critique de la loi et de la commission euthanasie » organisée à la KULeuven, l'ancien membre de la Commission, qui a remis sa démission en février 2018, est revenu sur les motivations de son départ. L'Institut Européen de Bioéthique en livre les points principaux.

Comme dans sa lettre de démission, ce docteur pourtant partisan de l'euthanasie a pointé du doigt une Commission sous influence politique et idéologique.

Témoignant de son parcours en tant que membre de la CFCEE, il a mentionné plusieurs dysfonctionnements de la Commission. Lors d'une réunion notamment, alors qu'il relevait un manquement aux conditions légales dans

un dossier d'euthanasie que la Commission n'avait pourtant pas renvoyé devant le Parquet, il s'était vu répondre par un autre membre (partisan du mouvement défenseur de l'euthanasie *Recht op Waardig Sterven*) « qu'il n'y avait pas de difficulté avec cela et qu'il pouvait se taire. »

Il a ensuite fait part de sa perplexité concernant le mode d'élection des membres de la Commission, dont les candidatures doivent être envoyées au Président de la chambre (donc à un membre politique) et non pas au Ministère de la Santé.

Enfin, il a rappelé que parmi les médecins membres de la Commission, certains pratiquent des euthanasies et « savent comment remplir le document de déclaration pour qu'il soit validé ». Le risque d'impunité est donc bien réel.

Face à ces dysfonctionnements qui l'ont amené à démissionner, le Docteur Vanopdenbosch maintient que la CFCEE ne devrait pas être une Commission politique. Pour assurer son objectivité et son indépendance, il estime nécessaire qu'elle soit composée de plusieurs citoyens et non pas seulement de médecins qui pratiquent l'euthanasie ou de personnes qui se positionnent comme défenseurs de l'euthanasie.

Signe du désintérêt à l'égard de l'alerte lancée, sa lettre de démission remise d'abord au Président de la Chambre, puis au Ministre de la Justice et au Ministre de la Santé, n'a pas reçu la moindre réponse depuis maintenant plus d'un an.

Sources : Journée d'étude du 29 avril 2019 :

« Euthanasie réussie ? Une évaluation critique de la loi et de la commission euthanasie »

*Louvain (I.E.B, 09/05/19)*

---

## **INDEMNE, MAIS AVORTÉ, L'IRLANDE BASCULE**

Le Life Institute a déclaré que les bébés avortés après un diagnostic erroné d'une anomalie grave ne doivent être qualifiés de « dommages collatéraux » dans la hâte d'instaurer un nouveau régime après l'abrogation du huitième amendement. La porte-parole Niamh Uí Bhriain a fait une déclaration à la suite de révélations qu'un bébé avorté à la National Maternity Hospital sur le fondement d'une « anomalie fatale » s'est révélé ensuite ne pas avoir cette anomalie.

« C'est une affaire choquante et horrible — et c'est une erreur qui ne peut être corrigée », a déclaré Mme Uí Bhriain. « Rien ne ramènera ce bébé dans sa famille dévastée, et l'enquête sur ce qui s'est passé doit établir pourquoi la famille a estimé qu'elle ne devait pas attendre les résultats du test le plus précis pour revenir. Les bébés atteints d'une maladie grave peuvent être avortés jusqu'à la naissance en vertu de la nouvelle législation, la pression n'a donc pas été exercée par la loi. Est-elle venue d'une autre source à l'hôpital ? Nous devons le savoir.

« Il serait tout à fait inacceptable que les bébés avortés après un diagnostic erroné soient réduits à de simples dommages collatéraux pour le HSE ou le gouvernement. Des groupes pro-vie ont averti que cela se produirait lors du référendum et l'on nous a fait taire, mais quelles démarches Simon Harris (politicien à l'origine de la légalisation de l'avortement) a-t-il faites pour être sûr que cela ne se produirait pas ? », a-t-elle demandé.

« La législation sur l'avortement est en vigueur depuis moins de 5 mois et nous voyons déjà ces histoires d'horreur se faire jour. Cette famille est dévastée et il peut y en avoir d'autres. Nous ne pouvons pas permettre que cela continue. Il faut des garanties pour éviter que les familles ne soient pressées d'avorter leur bébé, et des alternatives positives telles que les soins palliatifs périnataux doivent être encouragées », a déclaré la porte-parole pro-vie.

*(Life Institute, 17/05/19)*

---

## **BRÈVE HISTOIRE DE L'ACPERVIE (14)**

Le 1<sup>er</sup> janvier 1993, Martin et Caroline Jautzy font une information lors d'une rencontre Alsace-Paris de jeunes luthériens. Une participante, Séverine, passera le film *Le Choix* dans toutes les classes de son lycée, avec l'aide de l'aumônier. C'est plus facile en Alsace (fin avril).

Les 2, 3 et 4 avril, Stand au congrès de l'ASEV, à Paris.

En avril 1993, sur alerte de nos amis de *Schreeuw om leven* (Cri pour la vie), nous demandons à nos adhérents d'écrire à la Première Chambre (Binnenhof), à La Haye. L'euthanasie, déjà courante aux Pays-Bas, est en passe d'être légalisée :

« Très inquiets de la pratique de l'euthanasie dans votre pays, très inquiets de sa légalisation contre nature, très inquiets des répercussions sur notre propre législation à travers la communauté européenne, et alertés pas l'Association des Chrétiens Protestants et Évangéliques pour le Respect de la Vie (France), nous prions pour que Dieu vous arrête, avec douceur et sagesse, au bord du



gouffre où était naguère tombée la nation allemande. » Nous envoyons l'original dans les deux langues au Binnenhof.

Le 23 avril, nous participons à la Journée Mondiale de la Vie, Place de l'Opéra, Paris. « Soudain, surgissant sur un terre-plein, quarante 'gugusses' des deux sexes firent, par des hululements et des coups de sifflet, un vacarme de tous les diables... Les journalistes présents, photos et caméras, cherchaient à les prendre en premier plan, sur la grisaille des manifestants Pro-Vie... Après avoir attiré l'attention sur notre propre action pendant une bonne demi-heure, les « Pro-Choix » se retirèrent comme ils étaient venus. La plaisanterie a tout de suite circulé: avaient-ils été payés par les organisateurs ? » (Lettre 70)

Le soir du 24 avril, débat public à l'Église Évangélique de Vitry-sur-Seine (94) avec Mme Olivier et le Pasteur J. Lang : « Que penser de l'avortement ? »

Le 26 avril, Patrice Garriga se rend à une grande réunion œcuménique à Bordeaux. « Afin qu'un maximum de personnes soient au courant », il demande au Président de la FPF son point de vue sur l'avortement. Réponse embarrassée : « ... nous avons voté (le soutien à la loi avortiste, NDLR) à une importante majorité, sauf quelques-uns qui avaient une autre lecture des Écritures que nous ». On ne saurait mieux dire. Quant à Marie-Noëlle, elle nous écrit « avoir reçu les encouragements d'une personne, que la famille a contrainte à avorter il y a quelques années. Elle m'a confié ses souffrances morales et physiques depuis. Si elle avait connu notre association, ou une association semblable, elle n'aurait pas fait ce geste, m'a-t-elle dit » (Lettre 70)

Du 27 juillet au 1<sup>er</sup> août à Bordeaux, COEF 5 avec les Garriga, le Pasteur Gonin et Suzel

Schmitt. Il s'agit de la première conférence chrétienne francophone. Elle a permis la rencontre de nombreux Africains avec, à terme, la création de l'ACPERVIE-Burkina le 16 janvier 1994. Un court article du Journal Sud-Ouest appelle un rectificatif : « ... Il était indiqué que ACPERVIE était parmi les participants à ce colloque et précisé que cette association est « un mouvement protestant intégriste qui participe aux commandos IVG » Mlle Schmitt, responsable d'ACPERVIE dans le Gard, dément cette participation. Elle ajoute : « Quelques éléments protestants peuvent participer à ces commandos, mais c'est à titre personnel, et ils n'engagent pas l'Association ».

Mme Garriga nous écrit par ailleurs : « Le Cri Silencieux a été souvent diffusé au stand ainsi que la cassette SOS La Vie. Il y avait toujours 6 ou 7 personnes pour voir les cassettes. La seconde journée, nous n'avions plus de cassettes vidéos à vendre. » (Lettre 72)

---

## COURRIER

Je viens régler mon abonnement et aussi apporter un court témoignage de ce que j'ai vécu étant toute jeune infirmière, juste après la légalisation de l'IVG. Je travaillais alors dans un service de maternité et c'était merveilleux d'assister à ces naissances ! Mais on m'a demandé quelquefois d'assister le médecin gynécologue lors de ses matinées IVG. Il pratiquait les IVG par aspiration et je voyais, complètement effarée, les fœtus partir dans le tuyau d'aspiration, démembrés, en morceaux... horrible !! Et le pire a été la raison donnée par un couple qui venait pour une IVG : « Nous n'avons pas assez d'argent pour finir de payer notre maison, on fera des enfants plus tard ».

Cela m'a bouleversé et j'ai dit au médecin que jamais plus je ne l'aiderai ! Jusqu'à aujourd'hui, je garde ces images dans ma tête. Je veux vous remercier de lutter contre l'avortement, merci pour votre ministère.

*Élisabeth, St Laurent du pont.*

---

## PRÉCISIONS

### 1) Erratum

Dans son catalogue des Œuvres, notre présentation par le CNEF est édulcorée, et pas conforme à nos statuts. Nous avons formulé : « L'Association des Chrétiens Protestants et Évangéliques pour le Respect de la Vie s'oppose à l'avortement, à l'eugénisme et à l'euthanasie et vise à promouvoir des solutions alternatives. » Ce sont ces termes que nous reconnaissons et qui peuvent nous être opposables.

2) Dans ce bulletin qui paraît depuis les années 80, l'ACPERVIE aborde de multiples questions de fond ou d'actualité, sur l'avortement, l'euthanasie, l'eugénisme. Nous avons groupé nos Lettres en dossiers qui permettent l'étude personnelle de ces fléaux.

Pour faciliter les recherches, voici les étiquettes de quelques dossiers

**Bioéthique.** « Le cancer bioéthique » [Lettre 125] - « Bioéthique et boule de cristal » (les pièges de la médecine prédictive) [Lettre 149] - « La bioéthique hors la loi » (Les passages de transgressions en lois aussitôt transgressées) [Lettre 150] - « Les dessous bioéthiques » (Le cirque des États généraux de la bioéthique) [Lettre 189].

**Contraception.** « Régulation des naissances chimique ou pas » [Lettre 160] -

« Contraception plus ou moins abortive » [Lettre 161].

**Euthanasie-fin de vie.** « Philosophie de la fin de vie » (« Viva la muerte») [Lettre 101] - « Les fous de l'euthanasie » [Lettre 144] « Dignes de vivre » [Lettre 145] - « Fin de vie naturelle ou médicale » [Lettre 178] - « Loi Claeys » (« C'est pour la vie ») [Lettre 180].

**Fake news (Bobards, cancans, censure, propagande, obscurantisme).** « Une masse de chair » (le déni médical en matière d'avortement) [Lettre 137] - « Le retour de l'obscurantisme » [Lettre 155] - « Silence dans les rangs » (la vérité officielle) [Lettre 158] - « Le Prince du Mensonge » (manipulation de l'opinion avec rappel historique) [Lettre 184] - « Sondages et devins » (manipulation de l'opinion) [Lettre 185].

Ces « Lettres » peuvent vous être envoyées sur demande par courriel (à partir de la Lettre 137). Des exemplaires papier sont disponibles sur nos stands. On peut aussi les consulter à la Faculté de théologie de Vaux sur Seine et à celle de Montpellier. Si vous demandez un envoi par Poste (dans la limite des stocks), pensez aux frais d'envoi.

---

## CALENDRIER

Assemblée Générale : samedi 14 septembre, Châtenay-Malabry.

Centre Évangélique, 18 et 19 novembre, Espace Charenton Paris 12.

# Contacts ACPERVIE

*www.ACPERVIE-sos-maternite.org*  
*http://www.facebook.com/ProtestantsProVie?ref=nf*  
*webmaster@ACPERVIE-sos-maternite.org*

## **Par TÉLÉPHONE ou COURRIER**

- Fondatrice :** † Mme Lucie Olivier
- Président :** Dr François Volff  
ACPERVIE, 1 Hameau des Loges, 95670 MARLY LA VILLE  
Tél : 01 34 72 87 67  
Email : *francois.volff@free.fr*
- Vice-Présidente :** M. Michel Ubeaud délégué pour la PACA  
et chargé du site internet :  
*webmaster@ACPERVIE-sos-maternite.org*
- Secrétaire :** Mlle M. Ludwig
- Secrétaire adjoint :** M. le Pasteur Jean-Pierre Blanchard
- Trésorière :** Mme Jacoba Volff
- Membres du C.A. :** MM le Pasteur J. Pira (délégué pour le Nord Pas-de-Calais, *jean.pira@dbmail.com*)

## **Chargées de SOS-MATERNITE Service d'Aide aux Femmes Enceintes**

SAFE 33	Bordeaux (Gironde)	01.34.72.87.67
SAFE 64	Bayonne	01.34.72.87.67
SAFE 91	Essonne	06.56.74.18.46
SOS - Femmes Enceintes	Ernolsheim (Bas-Rhin)	03.88.56.33.88
<b>Antennes amies :</b>		
SOS - Femmes enceintes en difficulté	Valence (Drôme)	06.67.86.06.31

## TALON A RENVOYER A :

L'ACPERVIE - SOS MATERNITE, 1 Hameau des Loges 95670 MARLY LA VILLE

Mme / Mlle / M. Nom : ..... Prénom : .....

Date :

Adresse : .....

..... / ..... / .....

Code postal : ..... Ville : .....

Signature :

Date naissance : ..... / ..... / ..... Profession : .....

Email : .....@.....

- Je désire soutenir l'action de l'ACPERVIE.
- Je déclare avoir accepté Jésus-Christ comme mon seul Seigneur et Sauveur et j'adhère à l'Association
- Je verse ma cotisation annuelle : 10 € - Associations : 16 € - Jeunes (<25 ans) : 5 €
- Je m'abonne ou me réabonne à la LETTRE de l'ACPERVIE ..... 12,00€
- Abonnement par courriel seul ..... 8,00€
- Cotisation + abonnement à la LETTRE de l'ACPERVIE ..... 20,00€
- Je m'intéresse à la mise en place d'un S.A.F.E. et souhaite entrer en contact
- Je verse en outre un don ponctuel de ..... €, régulier de ..... €

### VEUILLEZ M'ADRESSER (prix port compris, sauf mention)

- Livre(s) « Oui à la vie » (accueillir les enfants à naître et leur mère), 133 pages ..... 12,00€
- Livre(s) Le traumatisme post avortement, Dr F. Allard et J-R Frope ..... 19,20€
- Livre(s) Une saison pour guerir, L Freed et P-Y Salazar, 242 pages ..... 13,80€
- Livre(s) Ton prodigieux départ dans la vie, les 9 mois in utero en 34 pages (photos, textes, dessins). Une page sur l'adoption. Pour les 8-12 ans. Ed. Vida. .... 13,20€
- Livre(s) Fin de vie - Dr Jean-Yves Comelli, 41 pages ..... (Sur stand uniquement)
- Livre(s) Le livre blanc de l'avortement ..... 10,20€
- Texte(s) Le Syndrome Post Avortement, Dr. Volff, Version médicale, papier ..... 3,20€
- Texte(s) Lois Veil-Aubry sur l'avortement ..... sur site [www.gouv.fr](http://www.gouv.fr)
- Brochure(s) Aime la vie, défends-là, Réponse aux questions/problèmes des jeunes ..... 7,20€
- Brochure(s) Ma chance d'exister, brochure avec photos couleurs ..... 5,20€
- Vidéo(s) La vie humaine, la première merveille (DVD, 26 minutes) ..... 11,60€
- Vidéo(s) La vie est en nous (DVD, 22 minutes) ..... 6,60€
- Vidéo(s) Le cri silencieux ..... (sur Internet, plusieurs langues)
- Vidéo(s) October baby (DVD, 109 minutes, plusieurs langues) ..... 22,40€
- Vidéo(s) La vie après. Post avortement, Témoignages (DVD, 50 minutes) ..... 11,60€
- Objet(s) Foetus 10 semaines, plastique rose (quantités : nous consulter) ..... 3,90€
- Objet(s) Petits pieds (insigne) ..... 3,60€
- Posters Posters 28 x 43, sous cylindre carton ..... 5,00€
  - Œuf d'aigle
  - Requin (l'endroit le plus dangereux ?)
  - Rose (la culpabilité n'est pas nécessaire)

NB: Les tarifs ont été réévalués en fonction des coûts, en particulier postaux.

**Certains tarifs postaux peuvent être voisins du coût au stand.**

**Ci-joint mon règlement à l'ordre de l'ACPERVIE**